LE SILENCE DOIT CHANGER DE CAMP !

SOLIDARITÉ

DÉNONCER, PROTÉGER, AGIR : AUCUNE VIOLENCE NE DOIT RESTER SANS RÉPONSE !

À l'occasion du **25 novembre** Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la FNME-CGT réaffirme son combat contre toutes les violences sexistes et sexuelles (VSS), au travail comme dans la société.

Propos sexistes, harcèlement, gestes déplacés, agressions sexuelles : ces violences ne sont ni anodines ni acceptables ! Elles portent atteinte à la dignité, à la santé et aux droits des travailleuses et travailleurs.

DÉNONCER, C'EST COMBATTRE L'IMPUNITÉ !

Trop souvent, la peur des représailles, de perdre son emploi ou de compromettre sa carrière impose le silence aux victimes.

Briser ce silence est indispensable pour empêcher la répétition des violences. Mais cette responsabilité ne doit jamais reposer uniquement sur les victimes. Les témoins, les collectifs de travail et les organisations syndicales doivent agir pour les soutenir et les protéger.



NE BANALISONS RIEN, NE COUVRONS RIEN !

La FNME-CGT exige des employeurs des mesures concrètes de prévention, la protection des victimes et des sanctions contre les auteurs.

Dénoncer les VSS, protéger les victimes et combattre l'impunité : c'est notre responsabilité collective !

Le 25 novembre et toute l'année, mobilisons-nous pour faire reculer les violences sexistes et sexuelles !

Victime ou témoin ? Les représentants CGT sont à vos côtés pour vous écouter et vous accompagner.

3919 écoute et orientation des femmes victimes de violences.

MONTREUIL, le 25 novembre 2026

CE NE SONT PAS LES VICTIMES QUI DOIVENT AVOIR PEUR DE PARLER, MAIS LES AUTEURS QUI DOIVENT RÉPONDRE DE LEURS ACTES !

MOBILISÉS AVEC VOUS

Le service public est une énergie d'avenir

Je me syndique

www.fnme-cgt.fr